



# Le Mont Myrrha



## Situation

A 36 km au sud de Caen, la ville de Falaise s'étend à l'est du château féodal de Robert le Magnifique (père de Guillaume le Conquérant), bâti sur un éperon rocheux dominant le Val d'Ante. Le Mont Myrrha se trouve à l'ouest de la ville, face au château.

### Typologie

Site pittoresque

### Commune concernée

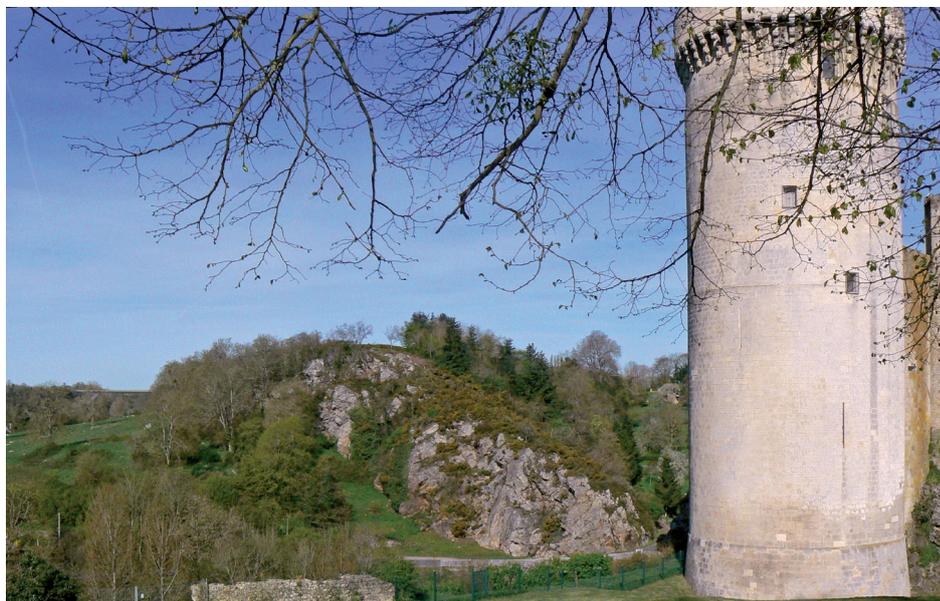
Falaise

### Surface

8 ha

### Date de classement

Arrêté du 16 novembre 1918



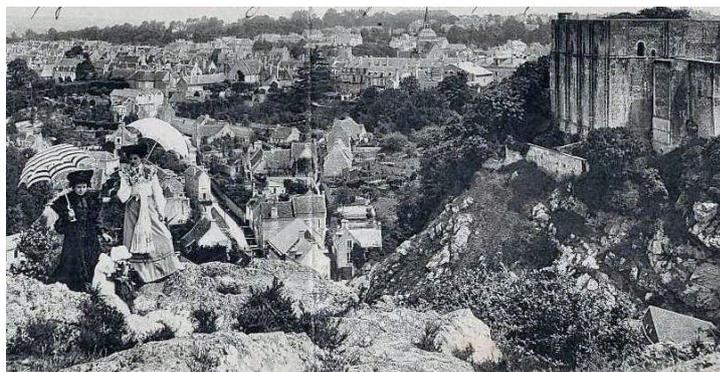
Le Mont Myrrha vu du château

DREAL/P. Gallineau

## Histoire

Ultime avancée du massif armoricain, le paysage est fortement dessiné par la vallée de l'Ante qui a creusé son cours dans le massif gréseux en faisant apparaître deux éperons rocheux : le mont Myrrha et le promontoire du château. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est une promenade appréciée par les falaisiens et de nombreux touristes. Des chemins partent du pied des rochers pour gravir la pente raide jusqu'au sommet qui culmine à 173 mètres d'altitude. Un magnifique panorama s'y découvre : paysages vallonnés couvert de cultures et de pâtures et reliefs couronnés par des bois (Bois du Roi, Monts d'Eraines, Bois de Saint-André). La ville de Falaise, encore médiévale, s'étale en contre-bas et l'imposant château ducal est presque à portée de main. Le Mont Myrrha est classé parmi les sites en novembre 1918 en raison du caractère pittoresque des lieux et de la vue

qu'il offre sur le château et sur la ville. Après la dernière guerre, quelques « nomades » commencent à s'installer sur le site. Devenus sédentaires, ils étendent leur campement et colonisent peu à peu le nord du plateau. Les habitants perdent l'habitude de venir s'y promener et les chemins qui ne sont plus fréquentés se bouchent. En 1986, la municipalité décide de reconquérir le site et aménage une aire d'accueil pour les gens du voyage, hors du site protégé, non loin de son accès nord-ouest. Malgré un projet d'aménagement et de mise en valeur établi en 1987, le site demeure peu fréquenté.



Vue générale sur Falaise prise du Mont Myrrha

Archives du Calvados

## Le site

D'une superficie d'environ 10 hectares, le site classé se compose du plateau (173 m d'altitude), du versant sud très abrupt et du pied de la falaise 30 mètres plus bas. Sur les hauteurs, la végétation est typique des landes acides : pelouses rases de fétuques, ajoncs et genêts. Dans les anfractuosités des rochers, quelques chênes et érables champêtres rabougris s'accrochent comme ils peuvent. En bas, sous la falaise, un chemin rural est bordé de chênes, de frênes et d'érables. La falaise laisse apercevoir des blocs rocheux émergeant de la végétation. L'abandon des usages agricoles a favorisé le boisement du site et les pentes du Mont Myrrha sont désormais couvertes d'une végétation plus importante que lors de sa protection. Le chemin rural N° 20 « du moulin de Saint-Jean à la Roche », qui traverse le site du nord au sud en partie haute, est un large layon en herbe tondue bordé d'ajoncs et d'épines noires. Les accès sont dissimulés, bouchés par la végétation. L'entrée nord-ouest, près du lieu-dit « La Bruyère », est derrière l'aire d'accueil



*Le château de Falaise vu du Mont Myrrha*

pour les gens du voyage. Seul le chemin de la Cabotte, qui part au pied des remparts, permet

de rejoindre le sommet pour admirer un des plus beaux panoramas sur la ville et le château ducal.



*Mont Myrrha, le chemin du moulin saint-Jean*

## Devenir du site

La promenade appréciée des habitants s'est transformée en lieu quelque peu secret. Faut-il ré-ouvrir les chemins ? Aménager le lieu pour la visite ? Favoriser la fréquentation des pentes caillouteuses pour découvrir le panorama ? La tâche pourrait s'avérer compliquée et nuire à l'intégrité du site ... Tel qu'il est, le Mont Myrrha n'est l'objet d'aucune pression et reste néanmoins accessible. Les abords de la rivière - le Val d'Ante - sont un lieu préservé où il fait bon prolonger sa promenade au pied des remparts (site des Bercagnes 14011) par la fontaine d'Arlette. En empruntant le chemin des roches, on peut suivre l'Ante jusqu'à l'étrange vaisseau de béton qu'est l'ancienne fromagerie convertie en musée de la bataille de Falaise. Tout au long de cet itinéraire, le Mont Myrrha se découvre à travers les trouées de la végétation.

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).